

**AVIS PUBLIC
PLAN MUNICIPAL ET ARRÊTÉ DE
ZONAGE DE LE GOULET**

UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que le village de Le Goulet a l'intention de modifier son plan municipal, en y incorporant des principes concernant l'adaptation aux changements climatiques (érosion et inondation) et son arrêté de zonage, en créant des zones de superposition de retrait et d'adaptation aux changements climatiques (RCC et ACC) et des dispositions correspondantes pour les secteurs à risque de la municipalité. Le but de cette modification est de permettre une meilleure protection et adaptation du territoire aux effets des changements climatiques.

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites à la modification proposée, aura lieu le 23 mai 2022 à 18h30 à l'édifice municipal de Le Goulet, au 1295, rue Principale.

Toutes objections ou commentaires écrits doivent être adressés au secrétaire municipal au 1295, rue Principale, doivent énoncer les raisons de s'opposer aux arrêtés et être reçus au plus tard le 20 mai 2022 à 16h00. Quiconque désire défendre les objections écrites ou s'y opposer a le droit d'être entendu au temps et lieu fixés ci-dessus. Toute personne intéressée à consulter l'arrêté peut le faire en se présentant à l'édifice municipal de Le Goulet, de 9 heures à 16h30 du lundi au vendredi, à l'adresse ci-haut indiquée.